

DDK

39/32/16

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
 OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
 TIZI-OUZOU
 Siège social avenue ABANE Ramdane Tizi-Ouzou

- NIF : 001215004877603
 - NIS : 099.115.019.240.819
 - Code d'activité : 858

**AVIS D'ATTRIBUTION
 PROVISOIRE DE MARCHE**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) de Tizi-Ouzou, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à :

L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales n° 17/2016 paru dans les quotidiens nationaux :

- La Dépêche de Kabylie du 07/11/2016
 - SAWT AL-AHRAR du 07/11/2016

Relatif à la réalisation des travaux en TCE avec VRD 01 avec commerces de plusieurs projets à travers la wilaya.

Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et l'évaluation des offres, les résultats obtenus sont comme suit :

N°	Projet	Attributaires	Montant DA/TTC	Délais (mois)	Note /40	Obs
01	50 logts A BENI ZEKKI Prog LPL 2011	/	/	/	/	Infructueux offres excessives
02	54/100 logts A AGHRIBS Prog LPL TRANCHE 2011	SARL NAZIM BUILDING NIF: 000315004512651	Logts : 161.998.915,65 VRD : 11.503.231,10 Commerce : 12.544.757,06	20 mois	35,00	Pré qualifiée Techniquement et moins disante

N.B : Les soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'office de Promotion et de Gestion Immobilière de Tizi-Ouzou, adresse : Rue ABANE Ramdane Wilaya de Tizi-Ouzou dans un délai de trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant les résultats, peut introduire un recours auprès de la commission des Marchés publics de l'OPGI de Tizi-Ouzou dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

Pour le reste des projets un avis d'attribution provisoire ou d'infructuosité sera publié ultérieurement.